

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT



EVALUATION DE L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE SECTEUR INFORMEL



RAPPORT FINAL

MAI 2020



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME EXECUTIF	6
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	8
1.1. Contexte et justification de l'étude	8
1.2. Objectifs de l'étude	8
1.3. Outils de collecte et définition du secteur informel	8
1.4. Couverture et méthodologie d'échantillonnage	9
1.5. Résultats de la collecte	11
CHAPITRE 2 : PROFIL DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES AVANT LE COVID 19	12
2.1. Conditions d'activité des UPI en Côte d'Ivoire	12
2.2. Mécanismes de financement des UPI au démarrage de leurs activités	13
2.3. Typologie des UPI	14
2.4. Répartition des UPI par secteurs d'activité et par milieu	15
2.5. Main d'œuvre et rémunération	16
2.6. Agrégats économiques (production, chiffres d'affaires, valeur ajoutée, EBE, etc.)	19
CHAPITRE 3 : IMPACT DU COVID 19 SUR LES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES	22
3.1. Impact direct sur l'activité des UPI	22
3.2. Impact sur les agrégats économiques	24
3.3. Impact sur la main d'œuvre et destruction de l'emploi	24
3.4. Canaux de transmission de l'impact	26
3.5. Perspectives et stratégies de résilience	28
CHAPITRE 4 : MESURES DE RELANCE DE L'ACTIVITE DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES	29
4.1. Profil comparé des difficultés des Chefs d'UPI avant et après le COVID 19	29
4.2. Opinion des chefs d'UPI sur les mesures de relance du gouvernement	30
4.3. Profil comparé des appuis souhaités par les chefs d'UPI avant et après le COVID 19	31
CHAPITRE 5 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	33
ANNEXES	34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Répartition de l'échantillon des UPI des strates	10
Tableau 1.2: Résultats de la collecte	12
Tableau 2.1: Disponibilité des services de base dans les UPI par milieu de résidence et secteur d'activité	13
Tableau 2.2: Disponibilité des locaux pour les activités des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité	14
Tableau 2.3: Financement du capital des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité	14
Tableau 2.4: Caractéristiques des Chefs d'UPI	15
Tableau 2.5: Répartition des entreprise informelles par secteur d'activité selon le milieu	16
Tableau 2.6: Répartition des entreprise informelles et de la main d'œuvre par milieu sexe et secteur d'activité	16
Tableau 2.7: Organisation du travail dans les UPI par secteur d'activité et par branche	17
Tableau 2.8: Caractéristiques des emplois dans le secteur informel	18
Tableau 2.9: Rémunérations et horaires de travail dans le secteur informel	18
Tableau 2.10: Principaux agrégats du secteur informel suivant le milieu et le secteur d'activité	20
Tableau 3.1: Continuité de l'activité déclarée en 2017	22
Tableau 3.2: Arrêt de l'activité à cause du COVID-19 par secteurs d'activité	22
Tableau 3.3: Arrêt de l'activité à cause du COVID-19 par strates	22
Tableau 3.4: Impact global sur l'activité des UPI	23
Tableau 3.5: Impacts directs sur l'activité des UPI	23
Tableau 3.6: Impact sur les agrégats économiques par secteur d'activité	24
Tableau 3.7: Impact sur la main d'œuvre des UPI	24
Tableau 3.8: Perte d'emploi/Gain lié à la crise sanitaire	25
Tableau 3.8: Perte d'emploi lié à la crise sanitaire dans les UPI qui ont fermées à cause de la crise	25
Tableau 3.9: Conséquences du COVID19 sur l'activité	25
Tableau 3.10: Canaux de transmission de l'impact du COVID19 selon le milieu	26
Tableau 3.11: CUPI qui pensent pouvoir reprendre l'activité après le COVID19	26
Tableau 3.12: Mesure de lutte contre le COVID19 qui impacte négativement l'activité selon la strate	27

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1: Stratégies de résilience des chefs d'UPI	27
Graphique 4.1: Difficultés rencontrées par les UPI avant le COVID 19	28
Graphique 4.2: Difficultés rencontrées par les UPI après le COVID 19	29
Graphique 4.3: Opinion des chefs d'UPI sur les mesures de relance économique prises par le gouvernement	30
Graphique 4.4: Appuis souhaités par les UPI avant le COVID 19	30
Graphique 4.5: Appuis souhaités par les UPI après le COVID 19	31

SIGLE ET ABBREVIATIONS

CIST	Conférence Internationale Des Statisticiens Du Travail
CAPI	Computer-Assisted Personal Interviewing
CI	COTE D'IVOIRE
COVID-19	Corona virus disease 2019
CUPI	Chefs d'Unités de Production Informelles
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
INS	Institut National de la Statistique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SMIG	Salaire minimum Interprofessionnel Garanti
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
UPI	Unité de Production Informelle
ZD	Zone de dénombrement

Les premiers cas de la pandémie du COVID-19 en Côte d'Ivoire sont apparus à la mi-Mars 2020. Pour y faire face, l'Etat ivoirien a pris des mesures pour endiguer la propagation de la maladie à savoir l'instauration d'un couvre-feu de 21h à 5h du matin, la fermeture des frontières, l'interdiction de déplacement entre Abidjan et les villes de l'intérieur du pays sans autorisation, la fermeture des restaurants, des maquis et des bars, la fermeture des établissements scolaires et universitaires, etc. Ces mesures ont sans nul doute des effets sur les activités économiques dans l'ensemble et sur les acteurs du secteur informel en particulier. Pour mieux appréhender ces effets, le gouvernement ivoirien en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a entrepris de mener une étude visant à évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le secteur informel ivoirien.

Avant d'analyser les effets de la crise sanitaire sur le secteur informel, il faut indiquer que le secteur informel joue un rôle prépondérant dans l'économie de la Côte d'Ivoire. En effet, ce secteur contribue à plus de 40% au produit intérieur brut (PIB) et à la création d'emplois. Par ailleurs, les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée en 2017 (ERI-ESI 2017) ont mis en relief un total de 2 275 023 unités de production informelles (UPI) dont 56,6% sont commerciales, 23,1% sont dans le domaine des services et 20,3% sont industrielles, avec 3 250 741 personnes en emploi, engagées dans des activités informelles. Quant à la valeur ajoutée générée par les UPI, en 2017, elle est estimée à 3 210,3 Milliards de FCFA, dont 1 740,6 Milliards pour le commerce et 847,5 Milliards pour les services. Le chiffre d'affaires annuel global des UPI était estimé à 13 354,2 Milliards de Francs CFA en 2017.

La collecte de données de l'étude d'impact du COVID-19 sur le secteur informel a été effectuée par interviews téléphoniques. Elle a porté sur un échantillon de 468 Unités de Production Informelles (UPI).

Les résultats de cette enquête montrent que plus de 94% des chefs d'UPI estiment que la crise sanitaire affecte leurs activités. Au mois de mars 2020, l'ensemble des agrégats économiques des entreprises sont en baisse par rapport à leurs niveaux en février. Ainsi, la production des UPI industrielles est en baisse de 85%, les bénéfices des UPI en baisse de 84%, et les commandes des clients de 81%. De même, l'on enregistre une croissance négative du chiffre d'affaires mensuel (-79%) des UPI en mars 2020. Le chiffre d'affaires des UPI en mars 2020 est en baisse de 82% par rapport à son niveau en mars 2019. Cette baisse de l'activité se traduit par une baisse de 62,5% de la rémunération versée par les UPI et une baisse de 28% pour le coût des matières premières des UPI.

Au niveau de la main d'œuvre, au total 420 275 UPI sont concernées par les licenciements/mise au chômage d'employés pour 1 296 734 emplois perdus ; soit une perte totale d'emplois estimée à 39%.

En outre, les principales conséquences de la crise sanitaire sur les activités des UPI portent sur les tensions de trésorerie (64%) et la réduction du niveau d'activité (53%).

Le principal canal de transmission de l'impact du COVID19 sur l'activité des UPI demeure la demande. En effet, l'on enregistre une réduction de la demande des clients des UPI (53,4%) qui s'est traduit par une réduction de 43,6% de la demande adressée aux UPI. Les mesures de couvre-feu (29,8%) et d'isolement de la ville d'Abidjan (25,8%) ont toutefois eu un impact moins important sur l'activité. Malgré tout, les chefs d'unité de production informelles restent optimistes ; 88,2% d'entre eux pensent pouvoir reprendre leurs activités après le COVID 19.

Au nombre des mesures qui ont été prises pour freiner la propagation du COVID19, c'est le couvre-feu qui impacte le plus négativement l'activité (53,4%). Secondairement, il s'agit de l'isolement de la ville d'Abidjan (43,6%), ensuite la fermeture des écoles (29,8%), et la fermeture des frontières (26,8%).

La décision de fermer les maquis et des restaurants n'intervenant qu'en cinquième position (22%).

Les chefs d'UPI souhaitent dans l'ensemble des appuis pour faire face à la perte de revenu engendrée par la crise sanitaire. Il s'agit principalement de (i) la prise en charge des factures d'eau et d'électricité durant toute la crise, (ii) la distribution d'une aide alimentaire, (iii) la mise en place de subventions et (iv) l'exonération de loyer. Les appuis souhaités visent dans un premier temps à leur permettre de couvrir leurs besoins primaires.

L'ensemble de l'analyse effectuée conduit à formuler des recommandations à l'endroit du gouvernement ivoirien et des partenaires au développement :

- ▶ **Appliquer la mesure portant soutien du secteur informel à savoir « La mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement. »**
- ▶ **Appliquer la mesure portant soutien du secteur vivrier, maraicher et fruitier à savoir « Le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants »**
- ▶ **Mettre en place une cellule de relance des activités du secteur informel au sein d'une structure étatique déjà existante et dédiée à la formalisation des entreprises elle sera chargée de :**
 - Identifier les Chefs d'UPI qui souhaitent poursuivre leurs activités ;
 - Mettre en œuvre une étude plus approfondie sur les besoins des UPI ;
 - Calculer sur la base des agrégats économiques de l'UPI la subvention nécessaire à sa relance ;
 - Approvisionner les UPI éligibles au fonds mis en place par le gouvernement à cet effet ;
 - Faire le suivi-évaluation des UPI subventionnées sur une période d'au moins 6 mois ;
 - Proposer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement vers la formalisation de ces UPI ;
 - Faire le bilan de cet accompagnement de relance des UPI.

1.1. Contexte et justification de l'étude

La Côte d'Ivoire initie en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) une étude sur les conséquences potentielles de la pandémie du coronavirus(COVID-19) sur l'économie ivoirienne.

En effet, depuis la détection du premier cas de covid-19, la Côte d'Ivoire a adopté une série de mesure visant à freiner la propagation de la pandémie. En plus des mesures de restriction en vigueur, depuis le 23 mars 2020, le Chef de l'Etat a institué des mesures plus renforcées portant sur l'instauration d'un couvre-feu de 21h-5h du matin, la fermeture des frontières, l'interdiction de déplacement entre Abidjan et les villes de l'intérieur, la fermeture de tous les établissements scolaires et de restauration, etc., qui sans nul doute auront des effets sur l'activité économique dans l'ensemble et celles du secteur informel en particulier.

Le secteur informel qui joue un rôle prépondérant, aussi bien au sein des ménages que dans l'économie de la Côte d'Ivoire, n'échappe pas à ce fléau. Ce secteur contribue à plus de 40% dans le PIB, et participe à la réduction de la pauvreté, par la création d'emplois.

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée en 2017 (ERI-ESI 2017) a mis en relief un total de 2 275 023 UPI (56,6% d'UPI commerciales, 23,1% d'UPI des services et 20,3% d'UPI industrielles), avec 3 250 741 personnes en emploi, engagées dans des activités informelles.

Quant à la valeur ajoutée générée par les UPI, en 2017, est estimée à 3210,3 Milliards de FCFA, dont 1740,6 Milliards pour le commerce et 847,5 Milliards pour les services. Quant au chiffre d'affaires annuel global des UPI, on enregistre un montant de 13 354,2 Milliards de Francs CFA.

Face aux mesures prises pour endiguer la pandémie du COVID19, et tenant compte de la part du secteur informel dans l'économie de la Côte d'Ivoire, il s'avère important de disposer de statistiques pouvant permettre de mesurer l'impact de ces mesures sur les activités informelles et d'envisager des mesures d'accompagnement pour soutenir ce secteur.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'évaluer l'impact de la crise sanitaire du covid-19 sur les activités du secteur informel en Côte d'Ivoire.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Faire ressortir les secteurs d'activités et les branches les plus touchés ;
- Identifier les effets sur les principales composantes du compte d'exploitation ;
- Analyser les canaux de transmission ;
- Formuler des mesures pour une relance des activités des unités de productions informelles

1.3. Outils de collecte et définition du secteur informel

1.3.1. Outils de collecte

Pour la présente opération de collecte de données, s'est faite par appel téléphonique. Les personnes répondant ont été interrogées par téléphone, grâce à leur numéro obtenu à partir de la base des données des UPI de l'ERI-ESI2017.

C'est une enquête quantitative qui a permis de collecter des informations auprès des CUPI, sur les activités, les principales composantes du compte d'exploitation, les canaux de transmission de l'impact et les mesures pour une relance des activités des unités de productions informelles.

Les données ont été enregistrées sur tablette en utilisant la plateforme « Survey Solutions » pour la collecte des données par CAPI. En ce qui concerne le traitement et l'analyse des données, le logiciel SPSS a été utilisé.

1.3.2. Définition du secteur informel

Le cadre conceptuel du secteur informel intègre 3 critères essentiels issus de la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 1993, pour définir le secteur informel. Il s'agit de (i) l'organisation légale des entreprises, (ii) la propriété et (iii) le type de comptabilité. Ainsi, de façon opérationnelle, dans le cadre de l'ERI-ESI 2017, en Côte d'Ivoire, les UPI sont des travailleurs à compte propre, ou des employeurs qui remplissent les conditions suivantes : (i) ne tiennent pas de comptabilité formelle, (ii) ne sont pas enregistrés à la DGI, et (iii) la production des biens ou des services sont marchands.

En outre, les entreprises du secteur informel comprennent les entreprises familiales pour compte propre et celles qui emploient du personnel rémunéré. Il faut noter que toutes ces entreprises doivent produire des biens et services marchands. Le critère de destination des produits vient donc s'ajouter à l'identification des entreprises du secteur informel.

Le processus consiste à identifier les chefs d'unités de production informelle aussi bien dans leur emploi principal que dans leurs différentes activités secondaires. Dans ces conditions, un même individu identifié dans l'enquête Emploi comme chef d'une UPI pourrait posséder d'autres activités secondaires. Il sera alors retenu trois fois lors de l'enquête sur le secteur informel : en activité principale et pour chacune de ses activités secondaires.

1.4. Couverture et méthodologie d'échantillonnage

Cette section aborde les aspects méthodologiques de l'enquête, notamment sa couverture géographique, la méthode d'échantillonnage et les outils qui ont été utilisés pour collecter les données.

1.4.1. Couverture de l'étude et taille d'échantillon

L'exigence de taille d'échantillon (n) sous échantillonnage aléatoire simple est basée sur la formule :

$$n = z^2 \frac{p(1-p)}{d^2} k$$

n = taille de l'échantillon ;

$z = 1,96$ est le niveau de confiance (valeur de probabilité associée à un intervalle de confiance de 95%) ;

$p = 0,25$ est le niveau initial des indicateurs, relativement aux UPI qui ne seront pas impactées ;

$k = 1,5$ permet de faire l'ajustement par rapport au plan d'échantillonnage (effet de grappe) ;

$d = 0,05$ marge d'erreur ;

Ainsi, la taille de l'échantillon optimal est de 468 UPI en ajustant avec le taux de non réponse (estimé 5%)

La base de sondage est constituée de l'ensemble des UPI enquêtées lors de la phase 2 de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel de 2017 (ERI-ESI 2017), au nombre de 4357. Le tirage des 468 UPI de l'échantillon est fait de manière aléatoire et indépendante dans chaque strate. La probabilité de tirage de chaque unité est proportionnelle à son chiffre d'affaire. Le Tableau 1.1 ci-dessous donne la répartition de l'échantillon par strate.

Les Unités de Production Informelles (UPI) ont été stratifiées selon le milieu de résidence (Abidjan, Autres villes et Rural) et le secteur d'activité (Industrie, commerce et services), soit un total de 9 strates ont été obtenues au niveau national.

Tableau 1.1: Répartition de l'échantillon des UPI des strates

Secteur d'activité/Milieu	Abidjan	Autres villes	Rural	Total
Industrie	43	32	24	99
Commerce	123	98	82	303
Service	24	22	20	66
Total	190	152	126	468

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

Calcul des coefficients d'extrapolation

Le plan de sondage permet de calculer des coefficients d'extrapolation qui représentent le poids absolu ou relatif de l'UPI tirée (nombre d'UPI représenté) dans l'échantillon. Ici, pour le calcul des pondérations, pour le dernier tirage qui a été fait, l'on a calculé la probabilité de tirage de l'UPI, dont l'inverse a ensuite été multipliée par la pondération de l'UPI précédemment.

1.4.2. Limites de l'étude

Comme dans toutes les enquêtes par sondage, les résultats de cette enquête seront sujets à des erreurs d'échantillonnage. Les erreurs d'échantillonnage apparaissent du fait que l'enquête ne couvre pas tous les éléments de la population, mais seulement une partie déterminée.

Bien que l'encadrement de la collecte ait été assurée par les membres de l'équipe technique, il n'est pas exclu que par moment les agents aient pu commettre quelques erreurs d'enregistrement dues à la qualité sonore des appels. De plus, la collecte des données par téléphone dans les zones rurales est souvent difficile, notamment à cause des problèmes de couverture du réseau. A cela s'ajoutent les cas de refus et les contacts téléphoniques erronés. Il a donc fallu, par moment, procéder à des remplacements de CUPI, qui ne reflètent pas forcément l'échantillon initial.

Dans le cadre de l'évaluation, les CUPI interviewés ont été tirés à partir d'un répertoire des CUPI issu de l'ERI-ESI de 2017. Les enquêteurs, devraient administrer le questionnaire aux CUPI sélectionnés. Or, tous les CUPI n'ont pas pu être joints pour diverses raisons. Dans ce cas, ceux-ci ont été remplacés suivant une méthodologie de remplacement définie à l'avance.

Par ailleurs, après le traitement des micro-données, la mauvaise formulation de certaines questions ou encore la possibilité que l'enquête n'ait pas bien compris la question durant les interviews a pu affecter certains indicateurs. Il convient toutefois de noter que cela n'a pas affecté la qualité des informations contenues dans la base de données.

1.5. Résultats de la collecte

Le tableau 1.2 présente le résultat de la collecte des données. Un total de 468 unités de production informelles a été enquêté, ce qui donne un taux de réponse de 100%.

Tableau 1.2: Résultats de la collecte

Secteur d'activité/Milieu	Abidjan	Autres villes	Rural	Total
Industrie	46	40	22	108
Commerce	126	97	74	297
Service	26	22	15	63
Total	198	159	111	468

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

CHAPITRE 2 : PROFIL DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES AVANT LE COVID 19

2.1. Conditions d'activité des UPI en Côte d'Ivoire

Les conditions d'activités des UPI décrivent une situation de précarité des travailleurs qui s'observent au travers de la disponibilité des commodités et des équipements de base et du type de local d'exercice de l'activité qu'offrent ces UPI.

L'accès aux services ou commodités de base est peu limité. En effet, 27,3% des UPI ont accès à l'électricité, 12% à l'eau courante, 11,4% à des latrines améliorées, et 7,3% d'un système d'évacuation des déchets acceptable.

Entre milieux urbain et rural, les UPI de la ville d'Abidjan qui semblent être mieux loties en termes d'accès à l'électricité (38,6%), à l'eau courante (20%) et aux latrines ou WC (15,8%) que celles des autres villes et des villages.

En termes d'équipements de télécommunication, la quasi-totalité des UPI ne disposent pas de téléphone fixe. En réalité, c'est le téléphone mobile qui est utilisé par 56% des UPI, les 44% restant sont dépourvus de tout système de communication.

Tableau 2.1: Disponibilité des services de base dans les UPI par milieu de résidence et secteur d'activité

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	% ayant accès à un système d'évacuation des déchets	% ayant un wc ou des latrines	% ayant de l'électricité	% ayant une eau courante	% ayant accès à un service de poste	% ayant accès à un service de santé	% ayant une connexion internet	% ayant un ordinateur	% ayant un téléphone mobile	% ayant un téléphone fixe
Abidjan	13,7	15,8	38,6	20	2,6	4,7	6,5	5,2	68,8	3,3
Industrie	21,4	29,7	51,4	29,9	0,9	2	9,9	8,4	76,6	5,2
Commerce	9	9,6	32,4	14,8	3,4	5,7	4,4	0,7	59,8	2
Service	20,6	20	43,1	25,4	1,8	4,9	8,9	14,3	86,5	4,7
Autres urbains	6	11,4	27,1	11,1	2,9	7,6	2	1,5	57,6	1,7
Industrie	4,9	15,5	30	11,7	0,9	5,4	2,5	3,4	67,5	2,1
Commerce	5,4	8,2	23,7	9	3,2	8	1,7	0,7	54,8	1,6
Service	8,6	15,8	33,8	16,3	3,9	8,5	2,2	2,1	56,5	1,7
Rural	4,3	8,3	19,7	7,6	0,3	4,8	0,9	0,2	45	0,2
Industrie	2,1	8,7	20,1	11	0,5	2,6	0,4	0,3	46	0,4
Commerce	4,1	6,6	17,9	5,1	0,1	5,1	0,7	0	43,3	0,1
Service	6,4	11,6	23,2	10,1	0,3	5,9	1,9	0,6	47,8	0,2
Ensemble	7,3	11,4	27,3	12	1,9	5,8	2,7	2	56	1,5
Industrie	7,9	16,5	31,9	16	0,7	3,4	3,7	3,6	61,8	2,2
Commerce	5,9	8,1	24	9,2	2,2	6,4	2,1	0,5	52,3	1,2
Service	10,2	15	31,5	15,7	2	6,6	3,5	4,1	60	1,8

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

La précarité des conditions d'activité s'observe également par le manque de local professionnel des UPI. Moins de 25% des unités de production dispose d'un local spécifique d'activité (ateliers, boutiques, postes fixes sur les marchés publics), 51,7% ne possèdent pas de local, et 26,2% exercent à domicile.

Selon le milieu de résidence et le secteur d'activité, quelques variations existent. Une concentration plus élevée d'UPI sans local professionnel dans les secteurs du commerce et des services (respectivement 46,4% et 39,4%) en milieu rural, contre (respectivement 64,7% et 50,4%) à Abidjan, est notée. Quant aux UPI industrielles, elles semblent plus implantées dans les domiciles des chefs d'UPI (36,5%).

Tableau 2.2: Disponibilité des locaux pour les activités des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	Type de local utilisé pour les activités (en %)				Effectif
	Sans local professionnel	Dans un domicile	Dans un local professionnel	Ensemble	
Abidjan	60,4	19,1	20,5	100	583 359
Industrie	57,8	25,7	16,4	100	123 154
Commerce	64,7	15,3	20	100	341 821
Service	50,4	23,4	26,2	100	118 384
Autres urbains	55,2	20,2	24,6	100	879 020
Industrie	43	29	28	100	163 357
Commerce	61,5	15,6	22,9	100	512 045
Service	49,1	24,9	26	100	203 618
Rural	41,7	37,6	20,8	100	812 644
Industrie	32,5	51,3	16,2	100	174 301
Commerce	46,4	31,3	22,4	100	433 718
Service	39,4	39,3	21,3	100	204 626
Ensemble	51,7	26,2	22,2	100	2 275 023
Industrie	43	36,5	20,5	100	460 812
Commerce	57,3	20,8	21,9	100	1 287 584
Service	45,6	30,1	24,2	100	526 627

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

2.2. Mécanismes de financement des UPI au démarrage de leurs activités

Le financement du capital de 65,6% des UPI repose sur l'épargne individuelle. Ce résultat montre l'importance de l'autofinancement dans la dynamique d'accumulation du secteur informel d'une part. D'autre part, il met en lumière le faible degré d'organisation du système financier qui accompagne le secteur informel, puisque même les prêts d'origine familiale (23,6%) des UPI ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'obtention des fonds nécessaires à l'investissement. L'accès des unités de production informelles au système bancaire est très faible (moins de 1% des UPI), et ce, quel que soit le secteur d'activité considéré.

Tableau 2.3 : Financement du capital des UPI par milieu de résidence et secteur d'activité

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	Epargne Propre/tontine	Contributions des associés	Prêts bancaires/institution de microfinance	Dons, Héritages	Prêts informels (des amis ou des parents)	Autres	Total
Abidjan	62,2	0,4		7,7	23,6	6	100
Industrie	74,8			2,7	13,8	8,7	100
Commerce	60,6	0,7		7,2	28,4	3,1	100
Service	53,8	0,2		14,4	19,8	11,8	100
Autres urbains	66,9	0,3	0,6	5,1	21,5	5,6	100
Industrie	70,1		0,1	6,9	14,6	8,3	100
Commerce	65,8		0,8	4,5	24	4,9	100
Service	67,2	1,3	0,5	5,1	20,8	5,1	100
Rural	66,7	0,3	0,2	6,5	19,2	7,1	100
Industrie	67	0,2	0,6	7,4	14,2	10,6	100
Commerce	67,7	0,2		5,7	21,2	5,1	100
Service	64,2	0,3	0,3	7,5	19,4	8,3	100
Ensemble	65,6	0,3	0,3	6,3	21,2	6,2	100
Industrie	70,2	0,1	0,3	6	14,2	9,3	100
Commerce	65,1	0,3	0,3	5,6	24,3	4,5	100
Service	63	0,7	0,3	8,1	20	7,9	100

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

2.3. Typologie des UPI

Le fonctionnement des UPI est tributaire des femmes. En effet, les deux tiers des chefs des unités de production informelles sont des femmes. Ce constat reste valable que ce soit en milieu urbain ou rural. Toutefois, suivant le secteur d'activité, il semble que cette assertion soit vraie dans le secteur des commerces et des services. Ainsi, 69,2% et 72,7% des CUPI sont des femmes respectivement dans le commerce et les services, et 44% dans l'industrie.

En prenant en compte l'âge, il semble que le secteur informel soit dirigé par les adultes. A peine 10% des Chefs d'UPI ont moins de 25 ans. De plus, l'âge moyen des chefs d'UPI nous situe un peu plus sur la question, puisqu'il est de 36,7 années, et cela quel que soit le secteur d'activité.

Il est intéressant de constater que les CUPI soit moins diplômés que leurs employés. Ceux-ci ont 3,4 années d'études, quand la durée moyenne d'étude des employés des UPI est de 9,6 années.

Le secteur informel n'est pas dominé par les chefs de ménages. De fait, ce sont 42,3% des CUPI qui sont chefs de ménage, contre près de 58% qui sont des membres secondaire (épouse ou enfants du chef de ménage). En milieu rural, le rôle des membres secondaires est encore plus affirmé dans la gestion des UPI, puisqu'ils sont 63,7% à être CUPI.

Tableau 2.4: Caractéristiques des Chefs d'UPI

Milieu de résidence et Secteurs d'activité	% de femme	% des jeunes de moins de 25 ans	Age moyen	Nombre d'année d'étude	% Chef de ménage
Abidjan	61,8	7,6	36,8	4,9	43,2
Industrie	53,2	8,5	36,6	6,3	49,0
Commerce	66,1	8,0	36,5	3,4	41,6
Service	59,9	5,4	37,6	7,5	41,1
Autres urbains	65,6	10,4	37,0	3,2	46,5
Industrie	34,3	5,5	37,4	3,7	65,3
Commerce	73,4	10,7	37,2	2,8	40,5
Service	67,4	13,2	36,3	3,6	49,4
Rural	71,0	12,9	36,2	2,4	36,3
Industrie	45,0	9,0	36,5	3,1	55,5
Commerce	77,6	16,2	36,8	1,9	32,7
Service	77,4	9,4	35,0	3,0	28,8
Ensemble	66,3	10,4	36,7	3,4	42,3
Industrie	44,0	7,6	36,8	4,3	56,8
Commerce	72,7	11,6	36,9	2,7	38,5
Service	69,2	9,8	36,1	4,4	39,7

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

2.4. Répartition des UPI par secteurs d'activité et par milieu

Un total de 2 275 024 unités de production informelles (UPI) a été dénombré dans les branches marchandes non agricoles. Ce chiffre marque l'importance économique des activités informelles en Côte d'Ivoire puisqu'en moyenne près de 90% des ménages tirent l'ensemble ou une partie de leurs revenus en dirigeant une unité de production informelle.

Le secteur du commerce enregistre la majorité des entreprises informelles avec un effectif total de 1 287 584 UPI soit une proportion de 56,6% de l'ensemble des UPI (tableau 2.5).

Le secteur informel est surtout localisé dans les villes. De fait, sur un total de 2 275 024 UPI enregistrées, 64,3% se retrouvent dans les villes, dont un peu plus d'un quart pour Abidjan.

Tableau 2.5 : Répartition des entreprises informelles par secteur d'activité selon le milieu

Secteur d'activité/Milieu	Milieu			Total
	Abidjan	Autres villes	Rural	
Industrie	123 154	163 357	174 301	460 812
Commerce	341 821	512 045	433 718	1 287 584
Service	118 384	203 618	204 626	526 628
Total	583 359	879 020	812 645	2 275 024

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

2.5. Main d'œuvre et rémunération

2.5.1. Main d'œuvre

La population des personnes en emploi dans le secteur informel est constituée des CUPI au nombre de 2 275 024, et des employés 975 719 personnes, soit au total 3 250 742. La main d'œuvre employée dans le secteur informel est d'abord localisée dans les activités de commerce (40,5%), surtout dans le commerce de détail, puis, secondairement dans l'industrie (34,2%), notamment dans les activités de fabrication et de construction.

Les entreprises des services, troisième pourvoyeuse d'emploi (25,4%) sont essentiellement (i) les services (couture, pressing, coiffure, réparations de biens domestiques) pour 39% de la main d'œuvre ou (ii) les activités d'hébergement et de restauration avec 36% de main d'œuvre (tableau 2.6).

Tableau 2.6 : Répartition des entreprises informelles et de la main d'œuvre par milieu sexe et secteur d'activité

Milieu	Secteur d'activité	Effectif des chefs d'UPI	Effectif de la main d'œuvre	% des chefs d'UPI	% de la main d'œuvre
Abidjan	Industrie	123 154	83 634	5,4	8,6
	Commerce	341 821	122 650	15	12,6
	Service	118 384	69 564	5,2	7,1
	Total Abidjan	583 359	275 848	25,6	28,3
Autres villes	Industrie	163 357	163 945	7,2	16,8
	Commerce	512 045	142 738	22,5	14,6
	Service	203 618	104 084	9	10,7
	Total Autres urbains	879 020	410 767	38,6	42,1
Rural	Industrie	174 301	85 517	7,7	8,8
	Commerce	433 718	129 599	19,1	13,3
	Service	204 626	73 989	9	7,6
	Total Rural	812 645	289 105	35,7	29,6
Total	Industrie	460 812	333 096	20,3	34,2
	Commerce	1 287 584	394 987	56,6	40,5
	Service	526 628	247 637	23,2	25,4
	Total Rural	2 275 024	975 720	100	100

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

Organisation du travail dans le secteur informel

Le **tableau 2.7** présente les formes d'organisation du travail dans les UPI. Les formes d'organisation des UPI sont (i) l'auto-emploi où la main-d'œuvre est constituée uniquement de travailleurs à compte propre et des associés ; (ii) la forme non-salariale qui n'emploie aucun salarié ; (iii) la forme salariale pour laquelle la main-d'œuvre est constituée uniquement de salariés (le dirigeant mis à part) et enfin (iv) la forme mixte qui comprend au moins un salarié et un non salarié parmi les emplois dépendants de l'UPI.

L'organisation du travail des UPI est basée à 65,3% sur l'auto-emploi et dans une moindre mesure sur la forme non salariale avec 23,1% d'UPI. La structure d'organisation du travail n'est pas influencée par le milieu d'implantation de l'UPI. Quel que soit le milieu, cette structure conserve la même tendance.

Du fait de la taille des unités informelles et du poids écrasant de l'auto – emploi, le taux de salarisation qui est la part de l'emploi salarié dans l'ensemble des emplois, reste faible (11,5%). Par secteur d'activité, le taux de salarisation est plus élevé dans le secteur de l'industrie (17,1%), suivi du secteur des services (13,2%) et du commerce (7,2%). Le nombre moyen de travailleurs par UPI est faible (1,4 personne), montrant ainsi le faible niveau de structuration du secteur informel.

Tableau 2.6 : Répartition des entreprises informelles et de la main d'œuvre par milieu, sexe et secteur d'activité

Milieu de résidence et secteur d'activité	Taux de salarisation	Taille de UPI	Combinaison du travail				Total
			Auto emploi	Non salariale	Salariale	Mixte	
Abidjan	23,2	1,7	55,8	18	23,2	3,1	100
Industrie	29,7	2,3	42,5	22,9	29,7	4,9	100
Commerce	16,7	1,4	66,1	15,7	16,7	1,5	100
Service	26,8	1,7	53,5	16	26,8	3,8	100
Autres urbains	11,5	1,5	60,8	25,7	11,5	2	100
Industrie	17,5	2	42,8	37,8	17,5	1,9	100
Commerce	6,6	1,2	74,3	17,4	6,6	1,7	100
Service	14,2	1,6	55,2	28,2	14,2	2,4	100
Rural	7,7	1,3	68,9	22,2	7,7	1,2	100
Industrie	12,4	1,5	59,6	27,6	12,4	0,4	100
Commerce	4,8	1,2	74,6	19,4	4,8	1,2	100
Service	7,6	1,3	69,2	21	7,6	2,2	100
Ensemble CI	11,5	1,4	63,5	23,1	11,5	1,8	100
Industrie	17,1	1,8	50,1	31,1	17,1	1,7	100
Commerce	7,2	1,3	73,3	18	7,2	1,5	100
Service	13,2	1,5	60,7	23,7	13,2	2,5	100

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

Caractéristiques des emplois dans le secteur informel

Le fonctionnement des UPI reste tributaire des membres de leur cellule familiale (conjoint et enfants). Seulement 12,3% des employés des UPI sont non apparentés aux chefs d'UPI. Ce constat reste valable pour les trois secteurs d'activités même si le secteur de l'industrie affiche des proportions relativement élevées d'actifs occupés non apparentés aux chefs d'UPI.

La prise en compte de l'âge suggère que les emplois dans le secteur informel sont détenus principalement par des adultes (plus de 25 ans). En effet, 21,8% des employés ont moins de 25 ans, et l'âge moyen atteint 34 ans.

Plus de la moitié des emplois (57,7%) des UPI sont constituées de femmes. Elles exercent beaucoup plus dans le secteur du commerce (67,6%) et des services (59,9%), et nettement moins dans l'industrie (23,5%). L'ancienneté moyenne est de 6,3 années dans l'emploi. C'est dans le secteur de l'Industrie que l'on retrouve les actifs plus expérimentés (7,5 années d'ancienneté). Et, c'est dans le secteur du commerce que la durée d'année de scolarité réussie est plus élevée (10,4 années).

Tableau 2.8 : Caractéristiques des emplois dans le secteur informel

Milieu de résidence et secteur d'activité	% non apparenté au chef d'UPI	% non rémunéré ou payé en nature	% de jeunes de moins de 15 ans	% de jeunes de moins de 25 ans	% de femmes	Ancienneté Moyenne dans l'emploi en année	Age moyen des actifs en année	Durée moyenne d'année d'études réussies
Abidjan	15,6	31,4	2	19,3	53	6,1	33,6	9,6
Industrie	24,1	25,9	2,2	28,3	35,5	6,4	32,1	7,8
Commerce	9,9	34,1	1,5	14,7	64	6,3	34,5	10,4
Service	20	31,1	3,2	20,5	45,7	5,2	33,2	9,7
Autres urbains	14	41,7	2,8	24,1	57	6,5	33,5	9,3
Industrie	29,7	47,3	3,5	32,7	30,1	7,9	31,4	7,6
Commerce	4,9	36,4	2,4	19,6	68,2	6,2	34,9	10,3
Service	17,3	47	2,7	24,7	61,2	5,5	32,8	9,1
Rural	7,7	38,5	2,1	20,9	62,3	6,4	34,3	10
Industrie	15,2	39,1	1,7	24	38,9	7,9	33,4	9,1
Commerce	5,6	37,5	2	19,5	69,9	5,8	35,1	10,5
Service	5,1	39,9	2,7	21	68,3	6,1	33,6	9,9
Ensemble CI	12,3	37,8	2,4	21,8	57,7	6,3	33,8	9,6
Industrie	23,5	38,7	2,6	28,7	34,5	7,5	32,2	8,1
Commerce	6,5	36,2	2	18,2	67,6	6,1	34,8	10,4
Service	13,6	40,6	2,8	22,4	59,9	5,7	33,2	9,5

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

2.5.2. Rémunération et horaire de travail dans le secteur informel

Les normes légales régissant la durée du travail n'ont pas cours dans le secteur informel. Les actifs du secteur informel travaillent près de 45 heures par semaine, alors que la durée légale de travail est de 40 heures.

La disparité des horaires de travail s'observe selon le sexe. Les femmes travaillent 42 heures contre 48 heures pour les hommes, soit 6 heures de plus chaque semaine. Selon le secteur d'activité, il semble que ce soit dans l'industrie que la durée du travail soit moindre, 42 heures contre 45 heures dans le commerce et les services.

La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est d'environ 41 137 FCFA, nettement moins que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) qui est de 60 000 FCFA mensuel. Le revenu horaire moyen dans le secteur informel est estimé à 480.

La dimension genre indique que les employées femmes du secteur informel gagnent 16 000 FCFA de moins que leurs homologues hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par le nombre d'heures de travail hebdomadaire des hommes plus élevé.

Le revenu dans le secteur informel semble être une fonction décroissante du niveau d'instruction. La rémunération des actifs n'ayant aucun niveau d'étude est de 46 000 FCFA, ceux du primaire et du secondaire 39 000 FCFA et ceux plus instruits (études supérieures) 27 000 FCFA.

Tableau 2.9 : Rémunérations et horaires de travail dans le secteur informel

Caractéristiques socioéconomiques	Revenu Mensuel moyen (en FCFA)	Revenu Mensuel médian (en FCFA)	Horaire mensuel moyen (en nombre d'heures)	Horaire mensuel médian (en nombre d'heures)	Horaire Hebdomadaire moyen	Horaire Hebdomadaire médian	Revenu horaire (en FCFA)
Abidjan	15,6	31,4	2	19,3	53	6,1	33,6
Industrie	24,1	25,9	2,2	28,3	35,5	6,4	32,1
Commerce	9,9	34,1	1,5	14,7	64	6,3	34,5
Service	20	31,1	3,2	20,5	45,7	5,2	33,2
Autres urbains	14	41,7	2,8	24,1	57	6,5	33,5
Industrie	29,7	47,3	3,5	32,7	30,1	7,9	31,4
Commerce	4,9	36,4	2,4	19,6	68,2	6,2	34,9
Service	17,3	47	2,7	24,7	61,2	5,5	32,8
Rural	7,7	38,5	2,1	20,9	62,3	6,4	34,3
Industrie	15,2	39,1	1,7	24	38,9	7,9	33,4
Commerce	5,6	37,5	2	19,5	69,9	5,8	35,1
Service	5,1	39,9	2,7	21	68,3	6,1	33,6
Ensemble CI	12,3	37,8	2,4	21,8	57,7	6,3	33,8
Industrie	23,5	38,7	2,6	28,7	34,5	7,5	32,2
Commerce	6,5	36,2	2	18,2	67,6	6,1	34,8
Service	13,6	40,6	2,8	22,4	59,9	5,7	33,2
Sexe							
Masculin	46 058,8	36 124	205,2	220	47,9	51,3	544,1
Féminin	30 824,8	25 000	180,5	180	42,1	42	347,2
Niveau d'étude							
Aucun	45 762,1	32 000	187,6	192	43,8	44,8	494,8
Primaire	39 001,0	30 000	196	200	45,7	46,7	396,4
Secondaire	39 643,1	30 000	195,8	200	45,7	46,7	578,5
Supérieur	27 648,9	15 000	176,8	192	41,3	44,8	167,1
Dans un cadre formel	34 387,0	35 000	177,5	192	41,4	44,8	695,5
Autres modes de formation	41 439,5	30 000	191,5	192	44,7	44,8	470,9

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

2.6. Agrégats économiques (production, chiffres d'affaires, valeur ajoutée, EBE, etc.)

L'analyse des principaux agrégats économiques du secteur informel est intéressante en ce sens qu'elle permet d'appréhender leur contribution à la richesse nationale. Il s'agit notamment du chiffre d'affaires, de la production, de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation (ou encore revenu mixte dans le cas des UPI).

2.6.1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires= la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise.

Le chiffre d'affaires annuel des UPI, s'élève à 13 354 Milliards de Francs CFA en 2017. Environ 65% de ce

montant provient des activités commerciales, le secteur industriel réalise 21%, et le secteur des services le reste.

Par branche d'activité, le commerce de détail demeure la branche la plus dynamique, et contribue pour 56% du chiffre d'affaires des UPI. Secondairement, et de loin, ce sont les activités de fabrication (14,7%), et les activités d'hébergement et de restauration (7,7%), la part des autres branches étant marginale.

2.6.2. Production

Production = chiffre d'affaires+ produits finis consommés par les ménages de l'UPI + variation de stocks de produits finis – les coûts des produits achetés et revendus en l'état.

La production annuelle des UPI nationale s'élève à 4 058 Milliards de Francs CFA, dont 51,3% pour le secteur du commerce, suivi de celui des services (26,5%) et enfin le secteur industriel (22,2%).

La ventilation de la production nationale des UPI par branche d'activité donne de constater que, ce sont les branches les plus contributives au chiffre d'affaires, qui ont également le plus produit. De fait, la part du commerce de détail dans la production est de 38,1%, celle de l'activité de fabrication 17,1%, le commerce de pièces automobiles et réparation (10,4%) et l'activité d'hébergement et de restauration (9,1%).

2.6.3. Valeur ajoutée

Valeur ajoutée = Production- consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée annuelle des UPI indique le niveau de création de la richesse des UPI. La valeur ajoutée annuelle des UPI, est estimé à 3 210 Milliards de Francs CFA. C'est une fois de plus les UPI du commerce qui sont à la première place. Elles réalisent 53,1% de la valeur ajoutée des UPI en Côte d'Ivoire, soit plus de la moitié de la richesse créée. Le secteur de l'industrie et des services se partageant les proportions respectives 20,5% et 26,4%.

Si l'on pousse plus l'analyse au niveau plus fin des branches d'activités, trois branches se démarquent des autres par le niveau de leur valeur ajoutée relativement élevé : Le commerce de détail (39%), l'activité de fabrication (14,9%) et le commerce de pièce automobiles et réparation (11,3%).

Relativement à la contribution des branches par secteur d'activité, l'on retient : pour **l'industrie**, les activités de fabrication (72,3%) et de construction (24,6%), pour **le commerce**, le commerce de détail (73,6%) et commerce de pièce automobiles et réparation (21,2%), et pour les services, les activités d'hébergement et de restauration (32,7%), activités autres activités des services (coutures, pressing, coiffure, etc.) (23,4%), et activités immobilières (19,2%).

2.6.4. Revenu mixte (ou EBE)

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) = valeur ajoutée - (masse salariale+ impôts indirects, nets de subvention). *Dans le cas du secteur informel, l'EBE est un revenu mixte qui rémunère aussi bien le travail de l'entrepreneur individuel que le capital avancé.*

Le revenu mixte annuel de l'ensemble des UPI nationales est évalué à un montant 2 957 Milliards de Francs CFA. Par secteur d'activité, ce revenu mixte se répartit comme suit : 53,2% pour le commerce, 26,7% pour les services et 20,1% pour l'industrie.

Les branches ayant le plus contribué à la formation du revenu mixte dans l'ensemble sont : le commerce

de détail (39,1%), l'activité de fabrication (14,3%) et le commerce de pièces automobiles et réparation (11,4%).

La contribution des branches au sein du secteur d'activité indique que dans **l'industrie**, 71,1% du revenu mixte est généré par les activités de fabrication et 25,4% pour les activités de construction, quand dans **le commerce** le chiffre est de 73,5% pour commerce de détail et 21,4% pour le commerce des pièces automobiles et la réparation. Dans le secteur des **services**, ce sont les activités d'hébergement (33,6%), les autres activités des services NCA (22,4%) et les activités immobilières (19,7%) qui ont été les plus dynamiques dans la création du revenu mixte.

Tableau 2.9 : Rémunérations et horaires de travail dans le secteur informel

Milieu de résidence et secteur d'activité	Chiffre affaires annuel	Production annuelle	Valeur ajoutée annuelle	Revenu mixte annuel
Abidjan	29,3	32	32,8	31,6
Industrie	9,2	7,5	7,5	7,2
Commerce	16,7	15,3	16	15
Service	3,4	9,1	9,4	9,3
Autres urbains	43,1	35,2	35	34,8
Industrie	6,8	8,2	7,4	6,9
Commerce	30,7	17,7	18,5	18,7
Service	5,7	9,3	9,2	9,1
Rural	27,5	32,8	32,2	33,7
Industrie	5,2	6,4	5,7	5,9
Commerce	17,6	18,3	18,5	19,5
Service	4,8	8,1	7,9	8,3
Ensemble CI	100	100	100	100
Industrie	21,1	22,2	20,5	20,1
Commerce	65,0	51,3	53,1	53,2
Service	13,9	26,5	26,4	26,7
Montant (en Millions de FCFA)	13 354 172	4 057 779	3 210 311	2 956 475

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

CHAPITRE 3 : IMPACT DU COVID-19 SUR LES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES

3.1. Impact direct sur l'activité des UPI

En 2017, 2 275 023 UPI ont été dénombrées en 2017. A ce jour, 62,4% de ces UPI continuent la même activité déclarée, 5,2% ont changé d'activité et 32,4 sont à l'arrêt.

Tableau 3.1: Continuité de l'activité déclarée en 2017

Continuité de l'activité	Effectif	(%)
Continue	1 418 816	62,4%
A changé	118 318	5,2%
A arrêté	737 889	32,4%
Total	2 275 023	100%

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

49,2% des UPI sondées ont cessé leur activité à cause du COVID-19. Le secteur de l'industrie est le plus touché avec un effectif de 40 321 UPI soit 58,3%. Il est suivi par les UPI des services et du commerce avec respectivement 53,5% et 46,4%.

Tableau 3.2 : Arrêt de l'activité à cause du COVID-19 par secteurs d'activité

	Secteurs d'activité							
	Industrie		Commerce		Service		Ensemble	
	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif
Oui	58,3	40 321	46,4	227 850	53,5	95 060	49,2	363 230
Total	100,0	69 216	100,0	491 008	100,0	177 665	100,0	737 889

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Au niveau des différentes strates, le constat est que Abidjan est la plus touchée en termes de destruction d'activité des UPI liée au COVID-19 avec un taux de 53,2%. L'arrêt d'activités des UPI du fait de la pandémie étant moins prononcée dans les autres villes du pays (45,9%) et dans le milieu rural (49,5%).

Tableau 3.3 : Arrêt de l'activité à cause du COVID-19 par strates

	Strates							
	Abidjan		Autres villes		Rural		Ensemble	
	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif
Oui	53,2%	135 120	45,9%	146 061	49,5%	82 050	49,2%	363 230
Total	100,0%	254 024	100,0%	317 947	100,0%	165 918	100,0%	737 889

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Dans l'ensemble plus de 94% des chefs d'UPI estiment que la crise sanitaire affecte leurs activités. 98,7% de ces UPI se retrouvent dans la ville d'Abidjan.

Tableau 3.4 : Impact global sur l'activité des UPI

	Abidjan	Autres villes	Rural	Ensemble
Oui	95,7%	93,8%	92,2%	94,3%
Non	4,3%	5,4%	6,7%	5,2%
Ne sait pas	0,0%	0,8%	1,1%	0,5%

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Le tableau 3.5 montre que la crise sanitaire impacte directement l'activité des UPI à travers la baisse ou l'annulation des commandes (44%), la baisse de la fréquentation des clients (49,3%) et la faible demande de la part des clients (40,1%). Par ailleurs, la baisse de la fréquentation des clients est plus prononcée dans les autres villes (53,7%) alors que la baisse ou l'annulation des commandes ainsi que la faible demande de la part des clients est plus importante à Abidjan avec respectivement 48,1% et 42,9%.

Tableau 3.5 : Impacts directs sur l'activité des UPI

Impact direct sur l'activité des UPI	Secteur d'activités			
	Abidjan	Autres villes	Rural	Ensemble
Obligation de fermeture	23,1%	14,0%	15,9%	18,4%
Baisse ou annulation de commandes de clients	48,1%	40,5%	41,5%	44,0%
Difficultés à appliquer les règles sanitaires	6,4%	5,8%	2,4%	5,3%
Arrêt de travail pour garde d'enfant	0,6%	0,8%	0,0%	0,6%
Allongement des délais d'approvisionnement / importations	0,6%	1,7%	2,4%	1,4%
Envoi de marchandise bloqué / arrêt des exportations	9,0%	9,1%	6,1%	8,4%
Déplacements professionnels suspendus ou limités	9,0%	14,9%	11,0%	11,4%
Difficultés à contacter les fournisseurs	10,3%	15,7%	9,8%	12,0%
Baisse de la fréquentation de clients	48,1%	53,7%	45,1%	49,3%
Nouveaux Horaires imposés par le couvre-feu	18,6%	19,8%	24,4%	20,3%
Manque de main d'œuvre	1,9%	1,7%	1,2%	1,7%
Difficulté à se ravitailler en intrants, en matières premières	8,3%	10,7%	9,8%	9,5%
Faible demande de la part des clients	42,9%	38,8%	36,6%	40,1%
Prix des intrants	2,6%	5,8%	4,9%	4,2%
Augmentation du nombre de clients	0,0%	2,5%	1,2%	1,1%
Absence des employés	4,5%	2,5%	6,1%	4,2%
Maladie des employés	0,0%	0,8%	1,2%	0,6%

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

3.2. Impact sur les agrégats économiques

En ce qui concerne les agrégats économiques, l'analyse a été effectuée en calculant des scores d'opinion.

Ainsi, il se dégage globalement des baisses pour la plupart des agrégats économiques des UPI. Par rapport au mois de mars de l'année 2019, le chiffre d'affaire est en baisse de 82,3%. Par rapport au mois de février 2020, cette baisse se situe à 78,9%.

La baisse de la production s'évalue à près de 85% par rapport au mois de février 2020.

La plus forte baisse du chiffre d'affaires en variation annuelle ou mensuelle est observée chez les UPI de service. Les UPI de services enregistrent également les plus fortes baisses au niveau du bénéfice en variation mensuelle.

Tableau 3.6 : Impact sur les agrégats économiques par secteur d'activité

	Secteurs d'activité			
	Industrie	Commerce	Service	Ensemble
Chiffre d'affaire par rapport au mois de mars 2019	-90,7%	-76,4%	-93,4%	-82,3%
Chiffre d'affaire par rapport au mois de février 2020	-57,5%	-82,0%	-89,7%	-78,9%
Production par rapport au mois de février 2020	-85,0%	NC	NC	-85,0%
Bénéfices par rapport au mois de février 2020	-86,9%	-79,2%	-95,2%	-83,7%
Demande des clients par rapport au mois de février 2020	-87,0%	-74,6%	-95,2%	-81,0%
Coûts des matières premières par rapport au mois de février 2020	-28,0%	NC	NC	-28,0%
Coûts des marchandises par rapport au mois de février 2020	NC	15,0%	NC	14,8%
Rémunération versée par rapport au mois de février 2020	-78,2%	-61,6%	-50,0%	-62,5%

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

3.3. Impact sur la main d'œuvre et destruction de l'emploi

Cette section analyse l'évolution de la main d'œuvre dans les unités de production informelles entre les mois de Février et Mars 2020.

Dans l'ensemble, 22,6% des UPI ont revu leurs effectifs à la baisse à cause du COVID-19. En outre, un chef d'UPI sur quatre a des doutes sur l'évolution de son effectif dans les mois à venir. Cette situation concerne 25,4% des UPI du commerce, 23% des UPI de l'industrie et 12,9% des UPI dans le secteur du service. Cependant, dans l'ensemble, deux chefs d'UPI sur trois (65,4%) déclarent qu'ils conserveront leur effectif intact.

Le temps consacré à l'activité dans les UPI a subi une baisse dans 70% des UPI. Mais les UPI du secteur service sont celles qui sont les plus affectées (77,8%).

Tableau 3.7 : Impact sur la main d'œuvre des UPI

		Secteurs d'activité				
		Industrie	Commerce	Service	Ensemble	
évolution à cause du COVID19		Oui, à la baisse	26,8	21,3	22,4	22,6
		Oui, à la hausse	0,9	0,6	0,0	0,5
		Non	72,3	78,1	77,6	76,9
changement de l'effectif à venir à cause du COVID19		Oui, à la hausse	2,0	1,0	8,8	2,6
		Oui, à la Baisse	11,8	8,6	9,2	9,3
		Non	63,3	65,0	69,1	65,4
		Ne sait pas	22,9	25,4	12,9	22,6
changement du temps de travail		Oui à la baisse	69,1	69,4	77,8	70,9
		Oui, à la hausse	4,3	0,6	0,0	1,2
		Non	26,6	30,0	22,2	27,9

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Parmi les UPI employant du personnel, 420 275 ont revu leur effectif d'employé à la baisse avec une baisse moyenne de 3 employés ; soit 1 296 734 emplois perdus dans l'ensemble. Les UPI industrielles sont au nombre de 94 432 à perdre 940 155 employés, soit six employés perdus en moyenne par UPI. Pour les UPI commerciales, elles sont 246 929 à perdre 842 718 pour une moyenne de 2 par UPI. Au niveau des services, elles sont au nombre de 78 915 UPI à perdre 213 861 employés à raison de 3 en moyenne par UPI. En 2017, le secteur informel employait 3 250 741, la perte d'emploi liée à la crise sanitaire peut donc être estimée à 39%.

Tableau 3.8 : Perte d'emploi/Gain lié à la crise sanitaire

	Industrie			Commerce			Service			Ensemble		
	employés	Moyenne	UPI	employés	moyenne	UPI	employés	moyenne	UPI	employés	moyenne	UPI
Baisse	540155	6	94432	542718	2	246929	213861	3	78915	1296734	3	420275
Hausse	16375	5	3275	8072	1	6906	.	.	0	24447	2	10181

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Dans les UPI qui ont fermées à cause de la crise sanitaire, la perte moyenne d'emplois est de 3 ; soit au total 321 811d'emploi perdus. Le secteur commercial, avec 181 108 emplois détruits, est le plus touché par les pertes d'emplois du fait de l'arrêt d'activité.

Tableau 3.8 : Perte d'emploi lié à la crise sanitaire dans les UPI qui ont fermées à cause de la crise

	Industrie			Commerce			Service			Ensemble		
	employés	Moyenne	UPI	employés	moyenne	UPI	employés	moyenne	UPI	employés	moyenne	UPI
Baisse	44414	3	40321	181108	3	227850	96290	3	95060	321811	3	363230

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

3.4. Canaux de transmission de l'impact

3.4.1. Conséquences du COVID-19 sur l'activité

La première conséquence du COVID-19 sur l'activité économique demeure la tension de trésorerie (64,4%) que subit les UPI. Ce constat est le même quel que soit le milieu d'exercice de l'UPI. La seconde conséquence est la réduction de l'activité (52,8%), et pour un peu plus d'un quart des UPI (25,9%), c'est la cessation d'activité. L'arrêt des activités a touché plus les UPI d'Abidjan (38,4%) contre 16,3% pour celles des villages et 25,1% pour les autres villes.

Si la tension de trésorerie frappe durement les UPI industrielles (71%) et des services (70%), la réduction d'activité semble concernée plus les UPI du commerce (59,7%) et la cessation d'activité les UPI des services, près de 40% (annexe1).

Tableau 3.9 : Conséquences du COVID19 sur l'activité

Conséquence du COVID19 sur activité	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
Tension sur la trésorerie	66,9	52,3	74,3	64,4
Report d'achat	5,7	3,9	4,6	4,7
Chômage partiel	21,1	9,9	7,4	12,3
Réduction des effectifs	4,0	5,6	14,7	8,3
Cessation d'activité	38,4	25,1	16,3	25,9
Changement d'activité	2,3	6,4	-	2,9
Réduction du niveau d'activité	48,0	60,4	49,1	52,8
Report d'investissement	1,0	1,5	2,1	1,6
Autre conséquence	5,0	0,9	1,3	2,3

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

3.4.2. Canaux de transmission de l'impact du COVID19 sur l'activité

Le principal canal de transmission de l'impact du COVID19 sur l'activité demeure avant tout la faiblesse de la demande de la part des clients (53,4%). Secondairement, c'est la baisse de la clientèle, qui entraîne une réduction de la demande (43,6%). En effet, les mesures de limitation des déplacements des populations agissent directement sur la demande de service qui baisse. La **faiblesse de la demande** des clients affecte plus l'industrie (58,8%) et le commerce (57%). La **baisse de la clientèle** touche plus les activités commerciales (47,2%) des UPI de ce secteur.

Le couvre-feu (29,8%) et l'isolement de la ville d'Abidjan (25,8%) affectent moins les UPI. Le confinement de la ville d'Abidjan a un effet sur le commerce, et le **couvre-feu** influence négativement les activités des services (33,1%), notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration (annexe2).

Le manque de main d'œuvre n'est pas véritablement un canal de transmis de l'impact du COVID19 sur l'activité (0,6%). Il faut noter que cela peut s'expliquer par la forte prévalence de l'auto-emploi au sein des UPI (chiffre ?).

Tableau 3.10 : Canaux de transmission de l'impact du COVID19 selon le milieu

Canaux de transmission de l'impact	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
Les horaires du couvre-feu	32,6	27,8	29,4	29,8
Manque de main d'œuvre	1,4	0,4	0,1	0,6
Difficile de se ravitailler en intrant	13,3	23,1	28,2	22,0
Faible demande de la part des clients	51,1	43,0	65,8	53,4
Prix des intrants, matière première trop élevé	1,9	7,0	9,3	6,3
Isolement/fermeture de la ville d'Abidjan	26,6	32,2	21,6	26,8
Baisse de la clientèle (Moins de demande)	43,1	47,4	40,3	43,6
Fermeture des établissements scolaires	17,3	7,1	3,1	8,7
Il n'y a plus de fournisseurs	4,2	3,4	9,6	5,8
La fermeture des frontières	6,8	11,3	19,7	12,9
Décision de fermeture des établissements de loisir et restauration	8,1	4,0	3,4	5,0

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

3.4.3. Mesure de lutte contre le COVID19 et impact sur l'activité

Les chefs d'unités de production informelles restent optimistes ; 88,2% d'entre eux pensent pouvoir reprendre leurs activités après le COVID 19. Toutefois, le manque de liquidité est mis en avant par ceux qui ne seraient pas en mesure de reprendre.

Tableau 3.11 : CUIPI qui pensent pouvoir reprendre l'activité après le COVID19

Secteur d'activité	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
Industrie	84,2	53,5	100,0	77,5
Commerce	83,9	91,8	61,2	85,0
Service	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	88,7	91,3	76,7	88,2

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Au nombre des mesures qui ont été prises pour freiner la propagation de la pandémie du COVID19, c'est le couvre-feu qui a le plus impacte négativement l'activité (53,4%). Secondairement, il s'agit de l'isolement de la ville d'Abidjan (43,6%), ensuite la fermeture des écoles (29,8%), et enfin la fermeture des frontières (26,8%). La décision de fermeture des maquis et des restaurants n'intervenant qu'en cinquième position (22%). Au contraire, la fermeture des bars, boîtes de nuit, etc. semblent ne pas véritablement impacter l'activité des autres acteurs du secteur informel (0,6%).

Par secteur d'activité, l'isolement d'Abidjan et le couvre-feu ont touché tous les secteurs d'activités à plus de 34%. Quant aux mesures de fermeture des frontières, des écoles, des maquis, restaurant et autres, elles ont eu un impact négatif, respectivement sur les services, 33,1%, commerce 26,6%, et industrie 33,7% (annexe 3).

Tableau 3.12 : Mesure de lutte contre le COVID19 qui impacte négativement l'activité selon la strate

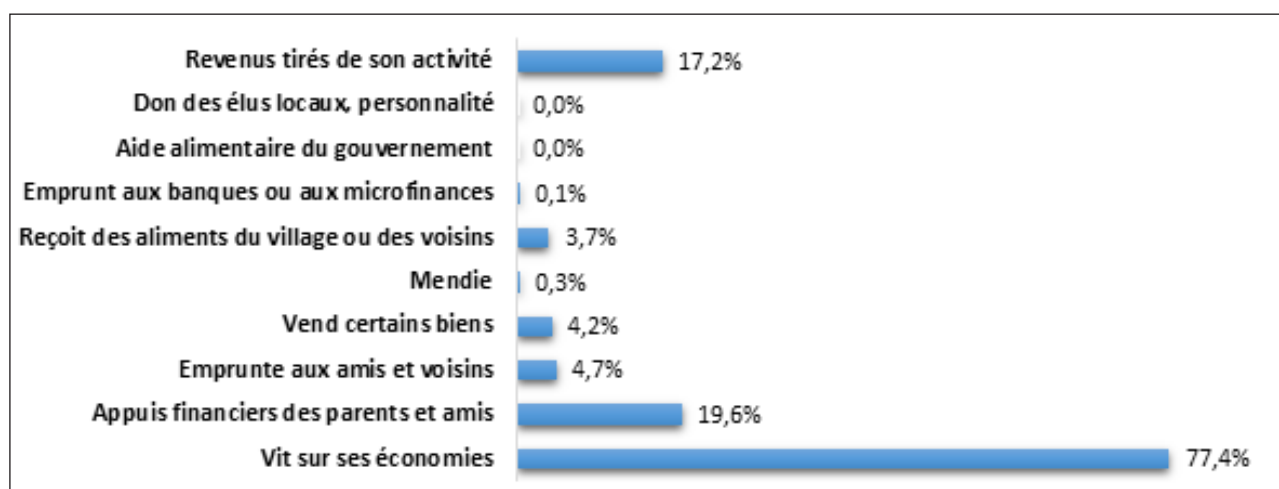
Mesure de lutte contre le COVID19 qui impacte négativement l'activité	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
Fermeture des écoles	32,6	27,8	29,4	29,8
Fermetures des boites de nuits, bar, etc.	1,4	0,4	0,1	0,6
Fermeture des maquis, restaurant, etc.	13,3	23,1	28,2	22,0
Couvre – feu	51,1	43,0	65,8	53,4
Achat des fournitures et équipements de protection	1,9	7,0	9,3	6,3
Fermeture des frontières	26,6	32,2	21,6	26,8
Confinement d'Abidjan	43,1	47,4	40,3	43,6
Autre	17,3	7,1	3,1	8,7

Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

3.5. Perspectives et stratégies de résilience

En termes de stratégie de subsistance des UPI en période de crise sanitaire, il ressort que plus de 77% des chefs d'UPI affirment vivre de leurs économies, et 19,6% des appuis de leurs parents et amis. Seul 17,2% continuent de vivre des revenus tirés de leurs activités. Par ailleurs, les chefs d'UPI affirment ne pas avoir reçu des dons des élus locaux ou des aides alimentaires du gouvernement.

Graphique 3.1 : Stratégies de résilience des chefs d'UPI



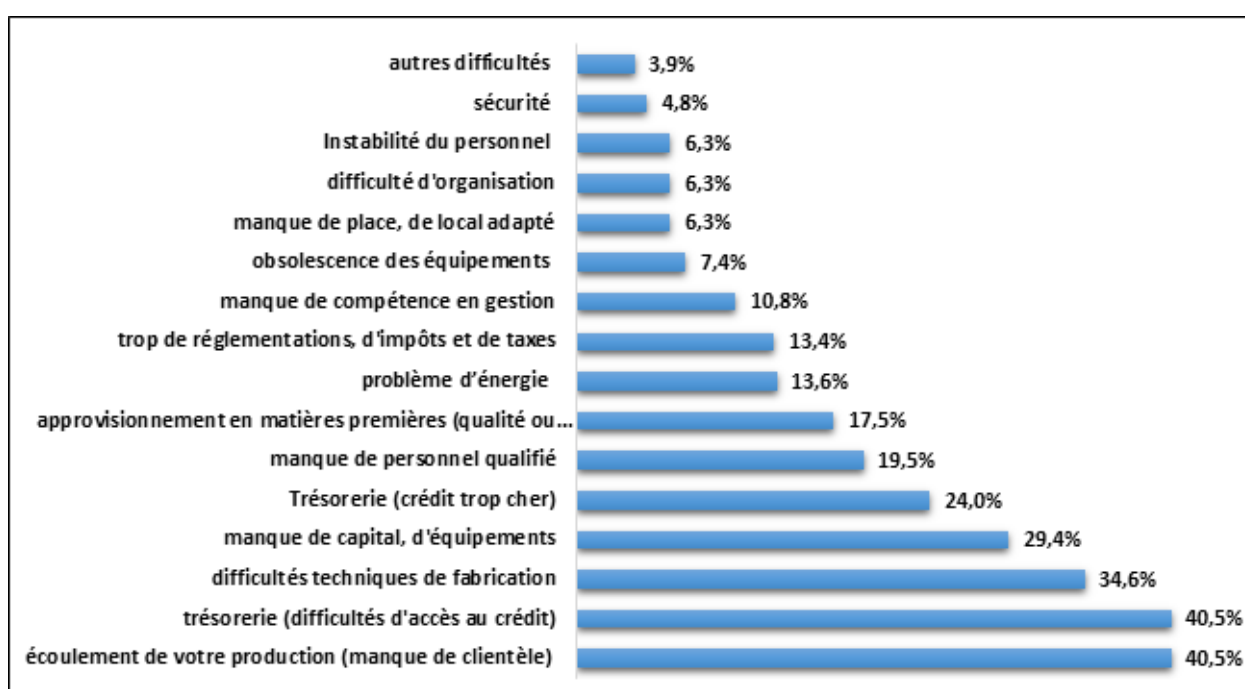
CHAPITRE 4 : MESURES DE RELANCE DE L'ACTIVITE DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES

4.1. Profil comparé des difficultés des Chefs d'UPI avant et après le COVID 19

4.1.1. Difficultés des chefs d'UPI avant le COVID 19

Les données de l'étude ERI-ESI de 2017/2018 permettent de faire ressortir les difficultés auxquelles faisaient face les chefs d'UPI dans un environnement normal c'est-à-dire en l'absence de la crise sanitaire actuelle. Dans l'ensemble, il ressort que les principales difficultés auxquelles faisaient face les UPI avant la crise sanitaire peuvent être classées en trois principaux groupes. D'abord les difficultés financières à travers les difficultés d'accès au crédit (40,5%) et les difficultés de remboursement de crédit (24%). Par la suite, des difficultés liées aux débouchés en particulier le manque de clientèle (40,5%). Enfin, les difficultés liées à la production à travers les difficultés techniques de fabrication (34,6%), le manque de capital et d'équipements (29,4%), le manque de personnel qualifié (19,5%) et les difficultés d'approvisionnement en matières premières (17,5%).

Graphique 4.1 : Difficultés rencontrées par les UPI avant le COVID 19

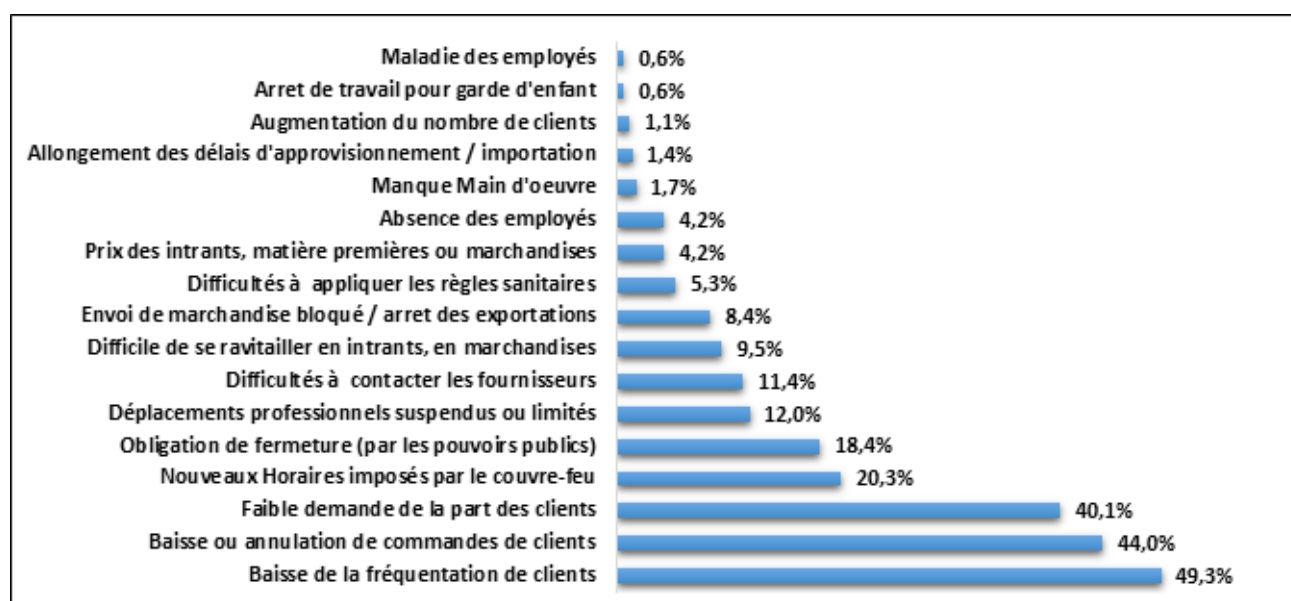


Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

4.1.2. Difficultés des chefs d'UPI après le COVID 19

Après les premiers cas de COVID 19 en Côte d'Ivoire et les mesures pour limiter la propagation de la maladie prises par le gouvernement la nature des difficultés des UPI se manifeste essentiellement à travers une baisse de la demande. Le graphique 4.2 indique que cette baisse se matérialise par une baisse ou une annulation de commandes de clients (44%) ; une baisse de la fréquentation de clients (49,3%) ou une faible demande de la part des clients (40,1%).

Graphique 4.2 : Difficultés rencontrées par les UPI après le COVID 19



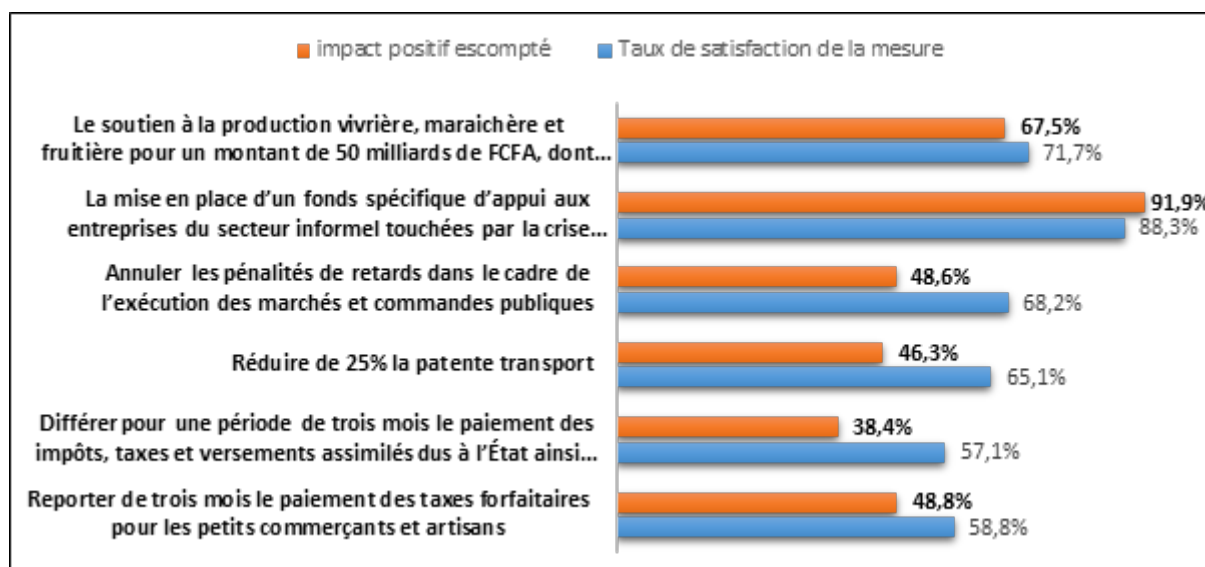
Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

La crise sanitaire engendre des difficultés liées à une baisse de la demande adressée aux UPI en plus des difficultés auxquelles faisaient déjà face en situation normale en terme de financement de leur activité.

4.2. Opinions des chefs d'UPI sur les mesures de relance du gouvernement

Globalement les chefs d'UPI sont satisfaits des mesures visant à soutenir financièrement les différentes activités. Toutefois, ils sont moins satisfaits des mesures visant à différer certaines charges ou taxes. De manière particulière, les chefs d'UPI sont très satisfaits de la mesure de mise en place d'un fonds spécifique aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA et estiment que cette mesure aura un impact positif sur leur activité. Par ailleurs, concernant l'impact de ces mesures sur leur activité, en dehors des mesures de soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière et celle de la mise en place d'un fonds spécifique au secteur informel ; la majorité des chefs d'UPI estiment que les autres mesures n'auront pas un impact significatif sur leur activité. En effet, vu le caractère informel de leur activité ils semblent ne pas être concernés par certaines mesures.

Graphique 4.3 : Opinion des chefs d'UPI sur les mesures de relance économique prises par le gouvernement



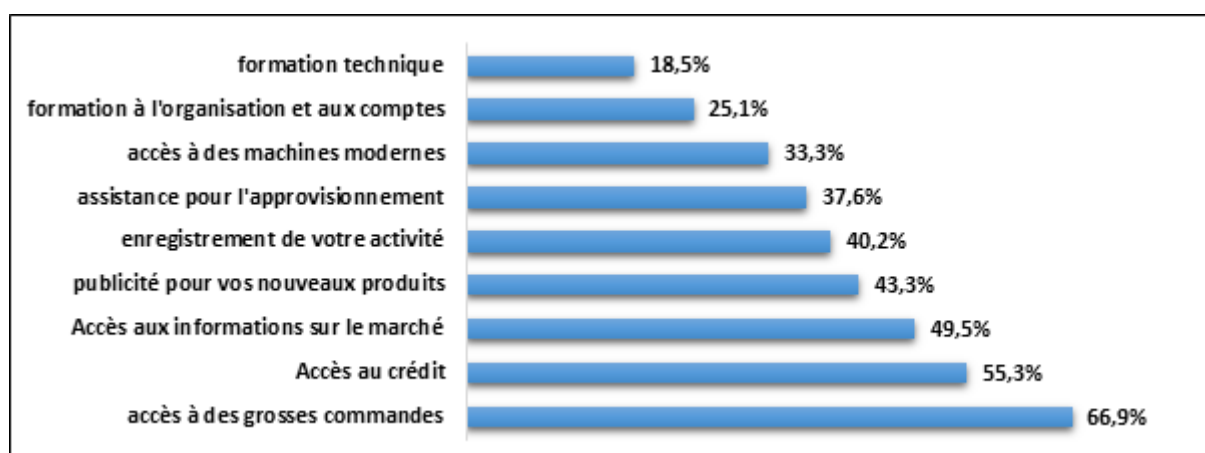
Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

4.3. Profil comparé des appuis souhaités par les chefs d'UPI avant et après le COVID 19

4.3.1. Appuis souhaités par les chefs d'UPI avant le COVID 19

Avant le COVID 19 les appuis souhaités par les chefs d'UPI portaient sur l'accès à de grosses commandes pour deux tiers des UPI ; l'accès au crédit pour plus de 55% d'entre elles ; l'accès aux informations sur le marché pour près de la moitié des UPI ainsi que la publicité et l'enregistrement de leur activité pour plus de 40% des UPI. Il ressort ainsi que les appuis souhaités par les UPI avant la crise sanitaire visaient plus à élargir leur champ de clientèle et partant leur activité mais moins en termes de renforcement de capacités.

Graphique 4.4 : Appuis souhaités par les UPI avant le COVID 19

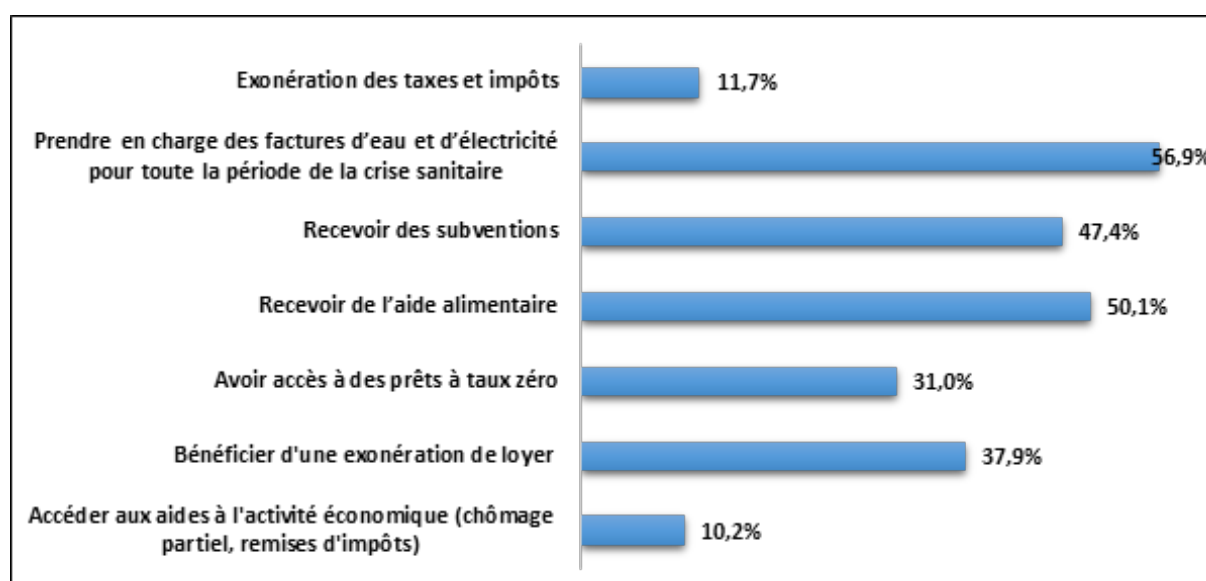


Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2017, INS

4.3.2. Appuis souhaités par les chefs d'UPI après le COVID 19

Les principaux appuis souhaités par les chefs d'UPI portent particulièrement sur la prise en charge des factures d'eau et d'électricité durant toute la crise, la réception d'une aide alimentaire, la réception de subventions ainsi qu'une exonération de loyer. Les chefs d'UPI souhaitent dans l'ensemble des appuis leur permettant de faire face à la perte de revenu engendrée par la crise sanitaire notamment pour couvrir leurs besoins primaires. Cela paraît naturel dans la mesure où la majorité des UPI sont individuelles et tenues par des femmes ; ces UPI leur servant de principale source de revenus au ménage.

Graphique 4.5 : Appuis souhaités par les UPI avant le COVID 19



Source : Enquête d'évaluation impact COVID19

Il ressort de la collecte de données effectuée auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'UPI que la crise du covid-19 a eu un impact important sur le secteur informel à travers une baisse de la demande adressée aux acteurs du secteur informel.

Cette chute de la demande a un impact négatif sur les chiffres d'affaires et les bénéfices ; ce qui conduit les chefs d'UPI à se séparer d'une partie de leur main d'œuvre soit plus du tiers de celle-ci.

En terme de canal de transmission, il est à observer que certaines mesures pour lutter contre la propagation du virus ont engendré la faiblesse de la demande à savoir le couvre-feu, la fermeture des frontières, la fermeture des maquis et boîtes de nuit, l'isolement de la ville d'Abidjan ainsi que la fermeture des écoles.

Face aux effets négatifs de cette crise sur l'économie, le gouvernement ivoirien a annoncé un certain nombre de mesures pour aider les différents acteurs. Seulement deux de ces mesures à savoir celle portant sur la mise en place d'un fonds spécifique aux entreprises du secteur informel ainsi que celle en faveur du secteur vivrier, maraîcher et fruitier ont reçu une plus grande satisfaction de la part des chefs d'unités de production informelles.

Par ailleurs, les chefs d'UPI espèrent des appuis qui leur permettront de couvrir la perte de revenu engendré par cette crise sanitaire. Ils souhaitent une exonération des loyers de leurs activités, une aide alimentaire et des subventions directs.

L'ensemble de l'analyse effectuée conduit à formuler des recommandations à l'endroit du gouvernement ivoirien et des partenaires au développement en particulier le PNUD :

- ▶ **Appliquer la mesure portant sur le secteur informel à savoir « La mise en place d'un fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement. »**
- ▶ **Appliquer la mesure portant sur le secteur vivrier, maraîcher et fruitier à savoir « Le soutien à la production vivrière, maraîchère et fruitière pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants »**
- ▶ **Mettre en place une cellule de relance des activités du secteur informel au sein d'une structure étatique déjà existante et dédiée à la formalisation des entreprises elle sera chargée de :**
 - Identifier les Chefs d'UPI qui souhaitent poursuivre leurs activités à travers la base de données de l'ERI-ESI 2017
 - Mettre en œuvre une étude plus approfondie sur les besoins des UPI
 - Calculer sur la base des agrégats économiques de l'UPI la subvention nécessaire à sa relance
 - Procéder aux procédures d'approvisionnement des UPI éligibles sur le fonds mis en place par le gouvernement à cet effet
 - Faire le suivi-évaluation des UPI subventionnées sur une période d'au moins 6 mois
 - Proposer un plan d'accompagnement vers la formalisation de ces UPI
 - Faire le bilan de cet accompagnement de relance des UPI.

ANNEXES

Annexe 1 : Conséquence du COVID19 sur activité par secteur d'activité selon le milieu

Conséquence du COVID19 sur activité	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
Tension sur la trésorerie	66,9	52,3	74,3	64,4
Industrie	56,5	54,0	88,5	71,0
Commerce	67,3	50,8	70,0	61,1
Service	76,8	60,1	70,3	70,0
Report d'achat	5,7	3,9	4,6	4,7
Industrie	4,9	1,7	0,5	2,4
Commerce	8,1	4,7	7,6	6,5
Chômage partiel	21,1	9,9	7,4	12,3
Industrie	32,0	23,0	0,5	15,9
Commerce	18,4	5,9	12,2	11,1
Service	17,0	27,1	-	13,5
Réduction des effectifs	4,0	5,6	14,7	8,3
Industrie	6,6	6,2	6,0	6,3
Commerce	4,2	5,6	21,6	10,4
Service	0,8	5,1	2,5	2,5
Cessation d'activité	38,4	25,1	16,3	25,9
Industrie	41,4	18,3	9,8	23,1
Commerce	32,5	25,9	11,9	23,1
Service	51,1	24,2	39,8	39,9
Changement d'activité	2,3	6,4	-	2,9
Commerce	2,9	6,5	-	3,5
Service	3,1	9,7	-	3,7
Réduction du niveau d'activité	48,0	60,4	49,1	52,8
Industrie	35,5	62,8	26,8	35,7
Commerce	53,2	59,8	64,8	59,7
Service	47,3	62,9	24,4	43,1
Report d'investissement	1,0	1,5	2,1	1,6
Commerce	1,8	1,8	3,6	2,4
Autre conséquence	5,0	0,9	1,3	2,3
Industrie	15,1	1,2	0,5	6,2
Commerce	1,3	1,1	2,0	1,4
Service	4,5	-	-	1,7

Annexe 2 : Canaux de transmission par le secteur d'activité selon le milieu

Canaux de transmission de l'impact	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
A cause du couvre-feu	32,6	27,8	29,4	29,8
Industrie	20,4	49,2	35,4	31,6
Commerce	40,1	27,4	20,3	28,4
Service	25,1	19,3	51,6	33,1
Manque Main de main d'œuvre	1,4	0,4	0,1	0,6
Industrie	0,9	0,4	-	0,4
Commerce	1,9	0,5	0,1	0,7
Service	0,8	-	-	0,3
Difficile de se ravitailler en intrant	13,3	23,1	28,2	22,0
Industrie	4,9	42,9	32,7	23,4
Commerce	21,3	23,6	34,9	26,6
Service	0,8	9,7	-	2,9
Faible demande de la part des clients	51,1	43,0	65,8	53,4
Industrie	51,9	65,6	62,4	58,8
Commerce	59,4	43,0	74,3	57,0
Service	28,5	31,3	42,3	34,2
Prix des intrants, matière première trop élevé	1,9	7,0	9,3	6,3
Industrie	4,3	25,1	10,7	10,3
Commerce	1,7	6,5	11,5	6,8
Confinement, fermeture de la ville d'Abidjan	26,6	32,2	21,6	26,8
Industrie	33,1	13,4	4,0	16,5
Commerce	30,2	36,4	32,8	33,7
Service	10,6	16,0	6,9	10,7
Baisse de la clientèle (Moins de demande)	43,1	47,4	40,3	43,6
Industrie	46,7	50,5	26,1	37,3
Commerce	39,6	49,3	51,1	47,2
Service	50,3	37,0	29,8	37,5
Fermeture des établissements scolaires	17,3	7,1	3,1	8,7
Industrie	13,4	3,3	-	5,6
Commerce	8,2	4,9	5,2	5,8
Service	45,3	23,1	-	23,0
Il n'y a plus de fournisseurs	4,2	3,4	9,6	5,8
Industrie	9,7	12,3	-	5,5
Commerce	3,3	3,0	13,2	6,3
Service	0,8	0,6	10,2	4,1
La fermeture des frontières	6,8	11,3	19,7	12,9
Industrie	5,2	17,1	0,2	4,5
Commerce	9,6	9,8	27,2	15,3
Service	0,8	17,3	19,9	12,1
Décision de fermeture des établissements d'hébergement et restauration	8,1	4,0	3,4	5,0
Industrie	-	1,3	-	0,2
Commerce	7,0	4,0	0,6	3,7
Service	19,2	5,7	17,4	15,0

Annexe 3 : Mesure de lutte contre le COVID19 qui impacte négativement l'activité par le secteur d'activité selon le milieu

Mesure de lutte contre le COVID19 qui impacte négativement l'activité	Abidjan	Autre villes	Rural	Total
Fermeture des écoles	32,6	27,8	29,4	29,8
Industrie	20,4	49,2	35,4	31,6
Commerce	40,1	27,4	20,3	28,4
Service	25,1	19,3	51,6	33,1
Fermetures des boites de nuits, bar, etc.	1,4	0,4	0,1	0,6
Industrie	0,9	0,4	-	0,4
Commerce	1,9	0,5	0,1	0,7
Service	0,8	-	-	0,3
Fermeture des maquis, restaurant, etc.	13,3	23,1	28,2	22,0
Industrie	4,9	42,9	32,7	23,4
Commerce	21,3	23,6	34,9	26,6
Service	0,8	9,7	-	2,9
Couvre - feu	51,1	43,0	65,8	53,4
Industrie	51,9	65,6	62,4	58,8
Commerce	59,4	43,0	74,3	57,0
Service	28,5	31,3	42,3	34,2
Achat des fournitures et équipements de protection	1,9	7,0	9,3	6,3
Industrie	4,3	25,1	10,7	10,3
Commerce	1,7	6,5	11,5	6,8
Fermeture des frontières	26,6	32,2	21,6	26,8
Industrie	33,1	13,4	4,0	16,5
Commerce	30,2	36,4	32,8	33,7
Service	10,6	16,0	6,9	10,7
Confinement d'Abidjan	43,1	47,4	40,3	43,6
Industrie	46,7	50,5	26,1	37,3
Commerce	39,6	49,3	51,1	47,2
Service	50,3	37,0	29,8	37,5
Autre	17,3	7,1	3,1	8,7
Industrie	13,4	3,3	-	5,6
Commerce	8,2	4,9	5,2	5,8
Service	45,3	23,1	-	23,0

